

COTISATION 2015

En ce début d'année 2015, nous nous permettons de revenir vers vous qui nous aidez depuis plusieurs années à faire vivre et à développer notre Association.

Nous vous en remercions par avance.

Au terme de la loi actuelle, tout don donne lieu à une réduction d'impôt de 66% des sommes versées, retenues dans la limite de 20% du revenu imposable.

Ainsi un don de 90 Euros ne vous coûtera que 30 Euros.

Ce don est considéré comme une cotisation. Selon le montant que vous verserez, vous serez membre actif ou donateur.

Grâce à votre don, notre Association pourra remplir pleinement son rôle de mécène. Soyez en remercié.

Nous vous demandons, lors de l'envoi de vos cotisations, de nous donner votre adresse e-mail pour faciliter la fluidité entre le bureau et les membres de l'Association en cas d'évènements nouveaux méritant d'être portés à votre connaissance.

M/Mme/Mlle.....

Adresse.....

E-mail.....

Tel/Portable.....

Désire (nt) adhérer ou renouveler son adhésion à l'Association en qualité de :

- Adhésion individuelle : 25 Euros
- Adhésion couple : 40 Euros
- Membre donateur (individuel) à partir de 60 Euros
- Membre donateur (couple) à partir de 90 Euros

Votre chèque libellé à l'ordre de : « Association des Amis des Musées d'Aix en Provence » est à adresser à :

Amis des Musées d'Aix en Provence - 24, Place des Martyrs de la Résistance - 13100 Aix-en-Provence

Un reçu fiscal vous sera adressé en fin d'année, pour bénéficier de l'exonération fiscale de 66%.

amismuseesdaix@gmail.com

www.amis-musees-aix.fr